Vol. XLI — Saint-Boniface, Manitoba, Mercredi, 6 Mars 1912 — No. 18

ABONNEMENT
Canada.............$1.00 par an
Etats-Unis.............1.50 "
Europe compris le port......2.00 "

TARIF DES ANNONCES
1re insertion, par ligne..........12 cents
Chaque insertion subséquente.........8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA

A OTTAWA

L'EXTENSION DES LIMITES DU MANITOBA

Ottawa, —La Chambre des Communes est à l'étude d'un des sujets les plus importants et plus épineux à cause de la discussion qu'il soulèvera sur la question des écoles, qui figurent au programme du nouveau cabinet, l'extension des frontières du Manitoba. La discussion jusqu'ici s'est bornée à l'étude de la partie territoriale et financière sans quo la moindre allusion soit faite aux écoles séparées, soit d'un côté ou de l'autre, mais ce n'est que partie remise; la question des écoles devra tôt ou tard surgir. Rien ne réfère à ce sujet dans la résolution, ni dans le bill basé sur cette résolution. Le gouvernement par sa proposition déclare que le Manitoba n'a pas obtenu justice de l'administration Laurier en 1905 et aurait dû être traité sur un pied d'égalité avec la Saskatchewan et l'Alberta, Au point de vue territorial, ces provinces ont respectivement 250,000 et 253,000 milles carrés tandis que le Manitoba ne possède que 73,000 milles; au point de vue financier l'Alberta et la Saskatchewan reçoivent chacune audelà d'un million et quart par année et le Manitoba seulement $833,000. Avec le projet du gouvernement le Manitoba aura une superficie de 251,000 milles carrés, son territoire s'étendra jusqu'à la Baie d'Hudson y compris Port Nelson et Port Churchill, et il recevra $1, 349, 245 par année.

Sir Wilfrif Laurier et ses partisans ne critiquent pas la délimitation des frontières, mais s'objectent à la partie financière, surtout au paiement d'arrérages. Le principal point de l'opposition est que le Manitoba n'ayant pas accepté la proposition du gouvernement fédéral avant octobre 1911, la province n'a pas le droit d'être payée sur cette nouvelle base à partir de 1908. Le gouvernement maintient que c'est justice d'en agir ainsi.

LES FRONTIERES DU MANITOBA

L'honorable R L. Borden, en proposant la résolution concernant l'extension des frontières du Manitoba. dit qu'en juillet 1908 Sir Wilfrid Laurier a préparé un plan pour le remaniement des frontière du Manitoba, Ontario et Québec Quelque temps plus tard, la question du subsides provincial fut discutée pour le Manitoba, mais sans entente ni dans un cas ni dans l'autre. La résolution soumise actuellement devant le Parl ment est basée sur l'ancienne, moins la partie financière, qui est préparée de manière à être acceptable au Manitoba Avec le projet actuel, la province recevra cette année $1,349,345 du gouvernement fédéral au lieu de $833,000. La Saskatchewan reçoit $1,551, 820 et l'Alberta $1,260,105.

La province du Manitoba prétend que son territoire aurait dû être agrandi en même temps que la création des autres provinces en 1905 et elle aurait dû aussi recevoir dans ce temps son augmentation de subvention Le gouvernement a décidé que le paiement de la subvention devait commencer depuis le premier juillet 1908 Les arrérages totaux à payer pour cette période s'élèvent à $2.178,648.

TEXTE DE LA RÉSOLUTION

La résolution présentée par le premier ministre décrète qu'il est expédient d'étendre les frontières de la province du Manitoba vers le nord, jusqu'au soixantième parallèle de latitude, et vers le nord-est jusqu'au rivage de la Baie d'Hudson subordonnément aux conditions qui pourront être consenties par l'Assemblée législative du Manitoba et par le Parlement; d'autoriser le Gouverneur en conseil, en autant que la province n'était pas en dette à l'époque de son établissement, à payer à la province une somme annuelle de $381, 584,19, soit l'équivalent de l'intérêt de cinq pour cent sur $7, 631,683,85 étant la différence entre une somme principale de $8,107,500 et $475,816,15 antérieurement avancée par le gouvernement à la province pour des fins provinciales; la somme annuelle payable à dater du premier jour de juillet 1908, mais sujette, cependant, quant aux paiements dus lors de la mise en force de toute loi basée sur la présente résolution, à la déduction de certaines sommes reçues par la province par voie d'intérêt sur capital alloué en lieu de dette; d'autoriser le Gouverneur en conseil à payer à la province, au lieu de la propriété des terres publiques une somme annuelle basée sur la population de la province telle que constatée par chaque recensement quinquennal, telle somme annuelle devant commencer avec le chiffre de $562,500 moins certaines déductions au sujet des terres connues sous le nom de terres marécageuses et terres affectées à l'université et ne devant pas excéder la somme annuelle de $1, 125,000 moins des déductions équivalentes: la somme devant être payée à dater du premier jour de juillet 1908, mais sujette cependant, quant aux paiements dus lors de l'adoption de toute loi basée sur la présente résolution, à une déduction de l'ensemble de certaines sommes reçues par la province le et après le 1er juillet 1908 à compte d'indemnité au lieu de terres publiques: d'autoriser le Gouverneur en conseil à payer à la province mi-partie le 1er juillet 1912, et mi-partie le 1er juillet 1913, la somme de $201,723,57 pour les fins de la construction d'édifices publics.

SIR WILFRID LAURIER

Sir Wilfrid Laurier remarque que les renseignements fournis par le gouvernement sont assez rares, mais il espère qu'il y en aura d'autres au cours de la discussion

La résolution actuelle n'est pas celle de 1908 dit Sir Wilfrid Laurier, car alors Ontario obtenait un port sur la Baie d'Hudson, tandis qu'aujourd'hui, tout est pour le Manitoba.

Le Premier ministre dit que la délimitation des frontières du Manitoba, est exactement la même que celle de 1908.

Sir Wilfrid Laurier remarque que le gouvernement n'a pas encore décidé quel sera l'endroit de la frontière vers le nord-ouest Il y a là probablement une lacune qui sera comblée suivant le désir de la province d'Ontario; avec la résolution actuelle on ne peut pas savoir exactement quel les seront les frontières du Mani toba.

Le Eremier Ministre dit que la résolution est nécessaire pour la partie financière seulement et non pour les limites. La définition de ces dernières sera probablement plus claire dans le bill.

Sir Wilfrid Laurier dit que le parlement ne peut pas discuter la compensation à accorder au Manitoba pour les terres détenues par le gouvernement fédéral, si on ne connait pas au juste l'étendue de son territoire.

Sir Wilfrid Laurier nie que le gouvernement fédéral aurait dû agrandir le Manitoba lorsqu'il a créé les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan. L'ancien gouvernement a eu aussi quelques difficultés avec le Manitoba au sujet des conditions financières. Les autorités manitobaines ont refusé tout règlement en 1908 et chaque année subséquente, jusqu'en octobre 1911, alors pourquoi lui payer ces prétendus arrérages? Sir Wilfrid Laurier annonce qu'il s'opposera à cette partie de la résolution.

Outre la compensation en argent pour les huit millions d'acres que prend le gouvernement fédéral, ce dernier fait au Manitoba, un riche cadeau en argent, traitement que les autres provinces n'ont jamais obtenu.

HONORABLE M WHITE

L'honorable M. White dit que le gouvernement vent accorder justice au Manitoba et placer cette province sur le même pied que l'Alberta et la Saskatchewan, traitement qui lui fut toujours refusé par le gouvernement Laurier. Le changement de conditions lui donnera un demi-million de dollars de plus par année.

Le Manitoba devrait recevoir une indemnité de $562,500 par année, pour ses terres, mais comme il en a vendu près de deux millions d'acres, on lui fait une réduction de $134,200 sur le total. La province a aussi reçu du terrain pour son université, considération avec laquelle il faut compter. Toute réduction faite, le gouvernement lui paiera $414, 000, par année pour ses terres somme qui est comprise dans la subvention totale de $1,349,345 par année.

M. White dit que le gouvernement place aujourd'hui le Manitoba dans la situation que cette province devrait occuper depuis 1905. Le territoire de l'Alberta comprend aujourd'hui 253,000 milles carrés, la Saskatchewan 250,000 carrés et le Manitoba seulement 73,000 miles carrés. Ce territoire est maintenant porté à 251,000 miles carrés.

M. White croit que le Manitoba aurait accepté la délimitation des frontières en 1908 telle que préparée par le gouvernement Laurier, si les conditions financières avaient été raisonnables. Il faut faire, dit-il, pour les pionniers de l'Ouest, qui demeurent surtout dans le Manitoba, ce qui a été fait pour les étrangers en partie établis dans l'Alberta et la Saskatchewan. D'ailleurs il ne faut pas oublier que l'Ouest est l'avenir commercial du Canada

HONORABLE M. PUGSLEY

L'hon. Wm Pugsley dit que la province du Manitoba qui fait partie de la Confédération depuis quarante ans est traitée comme si elle venait d'y entrer seulement. On réduit sa dette de $32 par tête de population. on lui accorde des arrérages de plus de deux millions de dollars sur sa subvention annuelle, traitement privilégié qu'aucune autre province n'a obtenu. Si le gouvernement traitait Québec et Ontario de la même manière, il lui faudrait débourser 130 millions de dollars. Lorsque le Nouveau-Brunswick est entré dans la Confédération, il a fourni l'Intercolonial, pour lequel le gouvernement fédéral ne lui a rien donné M. Pugsley approuve l'agrandissement du Manitoba, mais rien de plus; le paiement supplémentaire de la subvention devrait aussi être fait depuis 1912 et non depuis 1908.

Il dit que les faveurs accordées au Manitoba autres que la partie territoriale auraient dû être soumises à une conférence de toutes les provinces.

M. Pugsley remarque que l'on a beaucoup parlé du peu d'étendue que possédait le Manitoba avec ses 73,000 milles carrés; mais les trois provinces maritimes n'en possèdent que 52,000 milles carrés et personne ne proteste.

Au cours de ses remarques M. Pugsley parle du nouveau Québec et dit que la base de la représentation fédérale ne devrait pas changer. Cette base devrait être obtenue par le Vieux Québec tel qu'il était lors de son entrée dans la Confédération et non par la province de Québec agrandie par l'annexion du territoire de l'Ungava.

UN AMENDEMENT

Le Premier-Ministre modifie la phraséologie du premier paragraphe, rendant plus claire la description des frontières, cette partie étant identique à la résolution présentée en 1908 par Sir Wilfrid Laurier. Ce changement n'affecte pas d'un seul point la résolution telle que présentée d'abord.

HONORABLE M. OLIVER

L'honorable M. Oliver s'oppose aux conditions finaucières accordées au Manitoba, surtout en leur donnant un effet rétroactif. Il croit que si le gouvernement persiste dans son projet, il devra accorder semblable traitement à la Colombie-Britanuique, province la plus mal payée au point de vue de la subvention fédérale.

En réponse à M. Oliver le Premier Ministre dit que plus tard le gouvernement étudiera la possibilité de remettre les terres de l'Ouest aux trois provinces qui en sont les propriétaires.

M. HUGH GUTHRIE

M. Hugh Guthrie s'oppose à la nouvelle démarcation des frontières parce que Ontario n'a pas de port sur la Baie d'Hudson, Port Churchill appartient naturellement à la province d'Ontario et le gouvernement n'a pas le droit de le céder au Manitoba.

La résolution est ensuite adoptée, puis le bill présenté en première lecture.

(Nous avons emprunté à la *Patrie* ce résumé, très complet de la discussion, à date, du bill agrandissant notre province.)

• • •

Le bill des Frontières est revenu devant la Chambre pour sa seconde lecture hier après-midi; la discussion s'est prolongée hier soir.

Sir Wilfrid Laurier a proposé un amendement dans lequel, sans rien spécifier, il condamne le bill comme injuste pour le Manitoba et les autres provinces

Cet amendement a été défait par un vote de 103 contre 65, ce qui a donné une majorité ministérielle de 38 voix.

Cinq nationalistes-conservateurs ont voté en faveur de l'amendement Laurier afin de marquer leur désapprobation du fait que le bill ne contient pas de clause spéciale concernant les écoles du Keewatin. Ces députés sont: M. P. E. Lamarche, (Nicolet) Dr Pâquet, (L'Islet) Bellemare (Maskinongé) Guilbault, (Joliette) Sévigny, (Dorchester).

Les hons. MM. Monk et Pelletier ont pris position. Le télégraphe ne nous donne, au moment de mettre sous presse, qu'un récit abrégé de leurs discours.

Tous deux sont d'avis que le Keewatin n'a pas de droits acquis, et que la minorité devra s'adresser au gouvernement du Manitoba.

Ils ont exprimé le ferme espoir que le gouvernement Roblin ferait, dans un avenir prochain, quelque chose qui satisferait la minorité non-seulement du territoire ajouté, mais aussi la minorité de l'ancien Manitoba.

Sir Wilfrid n'a pas voulu prendre d'attitude sur la question des écoles. Il a déclaré se réserver pour plus tard dans le débat.

Fondateurs d'Empires!

Nous serions fort surpris que le parti libéral félicitât M. William Molloy du discours qu'il a prononcé la semaine dernière à la *Législature*.

Ce n'est pas ce discours-là qui ramènera les affaires du parti libéral.

Le public a noté avec quel soin le *Free Press* a glissé sur les extraordinaires propos du député de LaVérendrye.

M. Molloy a soutenu cette thèse étrange que les provinces de l'Est, en votant contre la Réciprocité en septembre dernier, ont commis un acte d'hostilité vis-à-vis l'Ouest. Il est parti de là pour déclarer qu'il appuierait toute résolution qui affirmerait le principe de la sécession de l'Est et de l'Ouest du Canada.

Comme question de fait, les provinces de l'Est n'ont commis aucun acte d'hostilité vis-à-vis les provinces de l'Ouest, puisque les provinces de l'Ouest se sont, elles aussi, prononcées contre la Réciprocité. Des quatre provinces anglaises, le Manitoba et la Colombie Anglaise ont envoyé à Ottawa une députation presque unanimement anti-réciprocitaire; dans la Saskatchewan et l'Alberta, des milliers d'électeurs ont aussi voté contre la réciprocité

Voilà les faits. M. Molloy n'a pas le droit de les ignorer. Il commet donc vilaine action: en disant d'abord une fausseté; en essayant ensuite d'en extraire un prétexte de démembrement du territoire canadien.

Nous irons plus loin. Même si l'Est avait, en votant contre la Réciprocité, contrecarré le désir unanime des provinces de l'Ouest il n'y aurait pas lieu de demander la sécession. L'Ouest aurait à tenir une autre ligne de conduite, plus digne et plus loyale: éclairer l'opinion canadienne et l'orienter, par une démonstration probante, vers la Réciprocité.

Nous vivons sous le régime parlementaire; que les plus forts que les plus éloquents, que les plus habiles fassent prévaloir leurs vues politiques ou économiques. Le champ est ouvert à tout le monde. Libre à tous ceux qui veulent étudier, écrire, parler de conquérir l'électorat!—C'est un grand réconfort pour les vaincus, en pays constitutionnel, de savoir que le verdict d'aujourd'hui peut être renversé demain par une vaillante campagne.

Un homme un peu *homme* se serait fait cette réflexion au lendemain des élections générales.

Mais M. Molloy n'est pas un homme courageux. La défaite du 21 septembre dernier l'a aigri. Comme lui et ses amis n'ont pu vaincre, la Confédération ne vaut rien. Ça valait quelque chose au temps où le parti libéral était au pouvoir à Ottawa et distribuait des contrats d'arpentage à la famille Molloy, mais maintenant que la famille Molloy a perdu ou va perdre ses contrats, il faudrait se séparer de l'Est. Il faudrait, ensuite, créer une nouvelle agglomération de provinces à l'Ouest du lac Supérieur, et en confier, naturellement, l'administration au parti libéral. La constitution pourrait comporter une clause spéciale qui garantirait à tous les Molloy, à perpétuité, des places de ministres. On commencerait comme suit: Premier-ministre et dispensateur des gâteaux et fromages, M. J. P. Molloy, Ministre des Travaux Publics, y compris les arpentages, M. Thomas Molloy; Ministre des délimitations de province: M. William Molloy.

On complèterait le ministère à mesure que d'autres Molloy manifesteraient le désir de se sacrifier pour le pays!

Jamais il n'y aurait eu sur la terre une forme de gouvernement et une confédération de colonies aussi parfaites. Les Molloy prêcheraient à leurs administrés le respect des institutions établies. Pas de modifications de régime; pas de sécession de provinces. Le *statu quo* dans toute ampleur et dans toute sa beauté!

• • •

M. Molloy, qui parle avec tant d'aplomb, — l'aplomb de ceux qui ont plus de toupet que de jugement—a-t-il réfléchi à son acte?

A-t-il pesé le sens et la portée de ses paroles?

Des propos comme ceux-là, s'ils étaient tenus par un personnage politique de quelque valeur, seraient de nature à mettre en guerre l'Est contre l'Ouest. Pour le moment nous avons assez des guerres de races.

Nous ne ferons même pas au député de LaVérendrye l'honneur de supposer qu'il a étudié sérieusement cette question d'un groupement nouveau des provinces canadiennes Il entre dans cette question une somme d'aspects et de considérants qui réclamera, si jamais elle se pose comme un problème d'ordre immédiat, une autre compétence que celle de M. William Molloy.

• • •

Nous signalons aux électeurs du comté de LaVérendrye la conduite indigne de leur député. Ce député, mécontent du revers électoral de son parti, prêche la croisade de l'Ouest contre l'Est du Canada. C'est une conduite anti-patriotique; c'est aussi une attitude ridicule.

M. Molloy parle pour lui; personne ne le suivra.

Ce sera notre devoir de travailler à la défaite de M. Molloy aux prochaines élections. Notre journal s'y emploiera avec beaucoup de sincérité.

Le Telephone

Le comité d'enquête du Téléphone a prié le gouvernement Roblin de ne pas mettre en vigueur maintenant les taux que la Commission d'administration avait voulu imposer au public.

Les Ombres

(*Le Devoir*)

Ottawa, 25.—Les écrivains de l'antiquité se sont complu à dépeindre, errant sur de vertes pelouses imaginaires, aux Champs-Elysées, les ombres radieuses des grands hommes réunies en des co ersations calmes, et débarrassées de tous les soucis matériels. Et nous lûmes jadis, dans un poudreux *Télémaque*, le récit de ces rencontres aux plaines semées d'asphodèles éternelles.

De nos jours, pour les députés et les ministres battus, les Communes sont des Champs-Elysées d'où leur ombres, chassées par un peuple capricieux, sont absentes à regret, mais peuvent, de temps à autre, retourner, non plus, hélas, comme des habitantes de ces régions, mais comme des passantes tolérées quelques heures, et vite exilées de nouveau.

Il reste, dans les prunelles de ces ombres, bannies contre leur gré des vallées ministérielles, comme un reflet de chagrin incessant; et sur leurs fronts, jeunes ou vieux, chauves ou chevelus, plane le souvenir d'une vie meilleure et plus chérie à mesure que les jours où elles la vécurent s'éloignent au prompt recul du temps fugitif.

Et c'est pourquoi l'ancien ministre de l'Agriculture,—ou plutôt son ombre,—vient errer chaque semaine aux abords de la tribune des assistants aux séances; elle incline son menton recouvert d'une soyeuse barbe grise vers le parquet où jadis déambulait et pérorait M. Fisher, et salue d'un geste attristé les anciens collègues, débris de la grande période lauriériste, et qui, déçus mais encore espérants en des jours meilleurs, habitent du moins, eux, la plaine parlementaire.

Et c'est aussi pourquoi,—telle l'ombre de Patrocle aux Enfers, —l'on rencontre par les couloirs des Communes un grand vieillard encore droit, aux favoris blancs comme neige, vieux politicien portant beau, et qui fait retentir de ses pas les passages où tant de fois il promena jadis son prestige de galant ministre de la milice.

Un jour peu lointain encore, un petit vieux alerte, quoique légèrement boiteux, et qui tirait de doigts agités une barbe pointue, faisait aussi sa visite au chef dont il fut pendant de longues années le ministre des finances Mais, en homme pratique, celui-là ne s'est pas attardé aux flâneries inutiles; énergique, il s'est exilé sous d'autres cieux, ternis par des brouillards perpétuels, où il espère trouver de nouveaux Champs-Elysées: au Styx il a préféré la Tamise.

Hier, une ombre jeune,—si tant est qu'elles puissent accuser un âge quelconque,—au visage imberbe d'adolescent, au front grave de penseur précocement mûri dans la fréquentation des livres, penchait vers les discoureurs assemblés antour d'une autre ombre, grise, celle-là, et à la tête étroite de momie enveloppée dans ses bandelettes, des yeux mélancoliques et qui cherchaient le successeur de l'ancien ministre du Travail. Un regret se nuançait dans ses yeux embués de souvenir. Hélas! Si jeune, il entra dans ces Champs-Elysées, et si jeune, son ombre en fut chassée par un peuple dédaigneux et ingrat.

Aux approches de ces Elysées modernes, les ombres de journalistes,—réincarnations probables de pamphlétaires et de satiriques antiques,—rencontreet parfois aussi les fantômes d'ancien députés En ces Enfers aménagés selon les progrès des siècles ils se trouvent parfois en tête-à-tête avec ces revenants et les voient —les ombres mêmes sont matérielles, ici,—dans la salle où des échansons versent à boire des liquides, ambrés, roses, violets, ou limpides et clairs, se mêler aux ombres des députés actuels; et ils notent, comme un singulier contraste, la présence,—autour de tables d'où montent des senteurs de liqueurs capiteuses—des ombres d'autrefois et des ombres d'aujourd'hui, celles-là tristes et attendries, celles-ci joyeuses et loquaces sous leurs couronnes de lauriers peut être effeuilées et flétries demain ou dans quelques mois. Les anciennes tentent de paraître insouciantes et heureuses; mais la défaite amère a marqué de son pouce dur des rides sur leurs fronts. Prometteuse de grandes faveurs, la période heureuse de leur vie s'est écoulée sans avoir rien tenu,—et voici que, demain, après un bref séjour sur la pelouses où jadis elles se prélassaient, ces ombres d'un parlement fini devront regagner le coin obscur d'où elles avaient cru monter, un soir, vers l'immortalité et les

A suivre sur la 3me page

La Greve

La grève des charbonniers en Angleterre a mis plus d'un million d'hommes sans travail. Les chemins de fer et l'industrie sont paralysés

UN ULTIMATUM

Le gouvernement n'a pas pu faire accepter par tous les propriétaires de mines l'établissement du salaire minimum, mais le premier ministre, M. Asquith, a déclaré que si ce principe n'était pas reconnu en vertu d'une entente, il le serait par d'autres moyens.

M. Lloyd George, chancelier de l'Echiquier, est à rédiger un projet de loi relatif à l'établissement du salaire minimum, mais le gouvernement, diton, croit que le principe du salaire minimum sera reconnu sans qu'il soit nécessaire d'établir une nouvelle loi car les propriétaires des mines de charbon de Galles admettent qu'ils ne peuvent résister plus longtemps aux désirs des ouvriers.

Dans le discours prononcé devant les membres de la Fédération Nationale des mineurs par M. Asquith, ces paroles ont été remarquées: "Le gouvernement ayant reconnu le principe du salaire minimum pour les mineurs, si ce principe n'est pas admis à la suite d'un entente, le gouvernement trouvera le moyen de le faire admettre," C'est réellement un ultimatum, assure-t-on.

M. Asquith a dit aussi: "Nous n'aurions pas fait notre devoir comme gardiens des intérêts généraux du pays, si nous n'avions pas pris les mesures nécessaires pour en arriver une entente raisonnable. Le gouvernement a compris que le pays était en face d'une guerre entre le capital et le travail, guerre qui pourrait paralyser toutes les industries anglaises."

Les patrons, dans la proportion de soixante pour cent, ont accepté les propositions du gouvernement. "Les mineurs, a dit M. Asquith, ne devront pas trop s'attacher à des questions de détails, afin de ne pas prolonger la crise"

LA CONFIANCE

Les mineurs ont confiance. Ils réclament déjà la victoire. Un de leur chefs a dit: "Nous avons triomphé, quoiqu'il arrive, nous avons forcé le gouvernement à reconnaitre le principe d'un minimum de salaire. Le gouvernement sera peut-être incapable de le mettre en force maintenant; cela prendra quelque temps avant que les propriétaires cèdent, mais tôt ou tard, ils cèderont."

LE CHARBON

D'après les rapports officiels, durant l'année 1909,263,774,317 tonnes de houille ont été extraites des mines et ont rapporté la somme de $531,374,500. Le nombre de mineurs employés dans ces mines était de 1,042,435. De ce nombre, 818,381 étaient employés à des travaux souterrains.

Les principaux districts affectés par la grève sont: Durham, Yorkshire Lancashire, Shaffordshire, Derbyshire, Northumberland, Monmouthshire et Nottinghamshire.

Les nations européennes achètent tout leur charbon en Angleterre. La France en prend 10,000,000 de tonnes; l'Italie et l'Allemagne, 18,000,000; la Suède et la Norvège, 5,000,000; la Russie près de 4,000,000; le Danemark 3,000,000, l'Espagne, l'Argentine, l'Egypte, la Hollande et la Norvège, environ 10,000,000.

Une dépêche de Berlin dit que les propriétaires des mines de charbon de la Westphalie n'enverront pas de houille en Angleterre.

Vous devez juger un homme non par ce qu'il promet de faire mais par ce qu'il a fait. C'est là l'épreuve. Le remède de Chamberlain pour la toux peut être jugé de cette manière, et il n'a pas de rival. Tous en parlent avec les plus grands éloges. En vente chez R. A. Mc-Ruer.

"Le Patriote de l'Ouest"

Nous offrons nos félicitations au *Patriote de l'Ouest*, qui entre dans sa deuxieme année avec son numéro du 27 février.

Les Arabes montent a l'assaut des tranchees italiennes

CONDUITS PAR UNE FEMME QUI LES FANATISE

Londres, 21—Alan Ostler, attaché à l'armée turque de Tripolitaine en qualité de correspondant du "Daily Express" envoie des croquis d'une femme mystérieuse, qui, lors de la bataille de Gargaresh a conduit les troupes turques à l'assaut des tranchées italiennes.

"Cette femme, dit Ostler, était vêtue d'un long manteau et voilée jusqu'aux yeux à la mode arabe. Pour toute arme, elle ne portait qu'un bâton d'olivier, sa voix était aiguë et perçante, et son visage, sous le voile très brun, presque noir, ses yeux brillaient et ses narines étaient dilatées. Elle portait un collier de dents de panthère.

"De la voix et du geste, tantôt elle encourageait et tantôt elle menaçait les Arabes et lançait des malédictions à l'adresse des Italiens.

"A sa suite les Arabes se précipitèrent vers les tranchées italiennes où elle sauta la première.

"Elle plongea son bras jusqu'au coude dans le sang et les mains dégoutantes de sang, elle se tenait sur le bord de la tranchée, véritable personnification de la déesse des batailles africaines.

"La voix de cette guerrière soudanaise soulevait les Arabes. Elle fut frappée par un éclat d'obus mais continua d'avancer, jetant son sang à la face des hommes et les invitant à recevoir des blessures glorieuses.

"Après la bataille, elle fut l'héroïne du camp des Arabes et elle allait de tente en tente un bras en écharpe et la tête entourée de bandages, brandissant son bâton d'olivier et chantant de féroces chants guerriers comme une autre Débora.

Beaucoup de rhumatisants ont été agréablement sur pris par le prompt soulagement qu'ils ont éprouvé en appliquant l'onguent Chamberlain sur la partie malade. Pas un cas de rhumatisme sur dix exige un traitement interne. Cet onguent est En vente chez R. A. Mc-Ruer.

On veut conserver les vieux Dialectes Francais

L'Université de Paris, constatant que les vieux dialectes français disparaissent rapidement, voudrait en perpétuer le souvenir au moyen du phonographe. La tâche de phonographier tous les dialectes pourrait s'accomplir en dix ans. La Faculté des Lettres veut la réalisation de ce projet.

La France veut la fin de la guerre Italo-Turque

Paris, 5—Une note semi-officielle annonce que la France est prête à s'unir à la Grande-Bretagne, la Russie, l'Allemagne et l'Autriche, en vue de mettre un terme à la guerre italo-turque. Il s'agirait pour les puissances de trouver une base d'entente qui ne pourrait être rejetée.

Vous pourrez en toute assurance dire adieu à la constipation si vous employez les tablettes Chamberlain. Bancoup de personnes ont été guéries définitivement par ce remède. En vente chez R. A. Mc-Ruer.

LES OMBRES

Suite de la 1ère page

faveurs ministérielles. N'est-ce pas désenchantant?

Et puis, il y a la théorie des ombres féminines. Sveltes ou majestueuses, nonchalantes ou vives, blondes, brunes ou rousses,—si les ombres peuvent retenir les caractérisques de la vie,—amoureuses ou indifférentes, attendries ou dédaigneuses, jeunes ou vieilles, elles défilent aux lieux où jadis elles trônaient et dispensaient leur charme insinuant et prétendaient conduire les ombres masculines, grâce à des liens ténus et imbrisables. D'autres leur ont succédé; et d'autres nouent ou dénouent des combinaisons intrigantes, donnent des conseils, exercent la souplesse de leur diplomatie aiguisée. Les ombres d'autrefois,—jeunes filles, jeunes femmes ou matrones aux cheveux grisonnants—ont beau se mêler un temps aux réunions de celles d'aujourd'hui, nouvelles venues en des régions où elles ambitionnaient d'atteindre; elles ont beau prendre leur part de ces repas cérémonieux où se complait leur désir de paraître et tenter d'être au courant des rumeurs multiples répandues parmi toutes ces ombres féminines,—l'on potine maintenant jusque dans les Champs-Elysées,—elles sentent rompu le fil qui les rattachait à cette vie à la fois alanguissant et pleine d'ardeur, étrangères, maintenant, elles essaient de ressaisir ce fil, et de le renouer, Mais il leur échappe et glisse entre leur doigts fuselés.

Et, toutes, ombres de ministres défaits, ombres de députés passés à l'oubli, ombres des jeunes filles, ombres des femmes, celles des aimées comme celles des délaissées, les unes après les autres, leur bref séjour dans les jardins à peine entr'ouverts aux étrangers une fois achevé, elles abandonnent, un matin froid, les Champs-Elysées de leur rêves et s'en retournent aux vallons oubliés ou dans la bourgade lointaine où, désormais, presque toutes, elles tisseront des jours d'ennui morne entremêlés de vifs souvenirs inutiles.

GEORGES PELLETIER.

Les enfant sont très exposés à contracter les maladies contagieuses quand ils ont des refroidissements. La toux acre, la diphtérie, la fièvre scarlatine et la consontion sont des maladies que les enfant contractent souvant quand ils ont le rhume. C'est pour cette raison que les médecins mettent leurs patient en garde contre les rhumes. Pour guérir ces rhumes vous ne trouverez rien de supérieur au remède de Chamberlain pour toux On peut toujours s'y fier; il est sûr, et agréable à prendre. En vente chez R. A. Mc-Ruer.

Chronique de la Province

STE-ANNE DES CHENES

Le 28 février, la paroisse de Ste-Anne des Chênes était en liesse. C'était encore le couvent, sous l'habile et sage administration de la vaillante supérieure, qui conviait les nombreux amis du nouveau curé, M. l'abbé W. L. Jubinville à un régal intellectuel présidé par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque. On fêtait l'arrivée du jeune et brillant successeur du regretté M. R. L. Giroux, dont le nom est encore si vivace dans le cœur des paroissiens de Ste-Anne.

Les élèves de langue française ont joué la belle pièce intitulée: "La Fille des Césars"; pièce difficile, admirablement rendue. Ce beau drame des premiers temps de l'Eglise a été goûté par tout le monde; ce sont de ces choses qui retrempent, qui font du bien, selon la remarque juste de Mgr. l'Archevêque. La pièce des petits garçons "Le jeune Pâtre" a été un véritable succès; elle finit par un gracieux compliment de fête à M. le Curé. Ces petits garçons ont joué avec aisance. Un autre morceau a été interprété avec un talent consommé par Melles Désaultels et Gauthier. "The Crown of Triumph" par les élèves de langue anglaise a été réellement un triomphe. En somme nous avons été conviés à un véritable banquet intellectuel. La musique était à la hauteur des acteurs et du sujet des drames qui se sont déroulés devant nos yeux.

Les adresses à Mgr l'Archevêque et à M. le Curé étaient remplies de nobles sentiments, exprimés avec âme et conviction.

M. le Curé qui répondit le premier parla avec émotion, il fut très heureux dans ses pensées, et très touchant dans son humilité. M. l'abbé Jubinville a une éloquence entrainante et une voix très nette. Sa Grandeur Mgr l'Archevêque avait la dernière perle à cette couronne de famille et avec son éloquence de premier ordre fit l'éloge du nouveau curé, remercia les bonnes Sœurs et le nombreux auditoire venu pour témoigner par leur présence leur respect envers le successeur de feu M. le Curé Giroux.

UN TÉMOIN.

The Canadian Central and Labrador Railway Company

Avis est par les présentes donné qu'une application sera faite au Parlement Fédéral, à la présente session, pour un acte incorporant une compagnie de chemin de fer sous le nom de "The Canadian Central and Labrador Railway Company" ayant le pouvoir de construire, de maintenir et de mettre en opération une ligne de chemin de fer de Winnipeg en la province de Manitoba; de là dans une direction nord-est par la route la plus facile vers un point sud de la rivière Hamilton sur la frontière de Québec et du Labrador, ainsi que des embranchements a partir de (1) un point sur ou près de l'intersection du Chemin de fer National Transcontinental avec la frontière qui sépare les provinces d'Ontario et de Québec, vers une direction nord-est sur un point de la ligne projetée; (2) De la ville de Montréal dans une direction nord-est sur un point de la ligne projetée et (3) d'un endroit à ou près de Port Nelson sur la Baie d'Hudson pour rejoindre la ligne principale à un point à ou près de la Baie James dans la province de Québec; aussi de construire et mettre en opération des lignes de télégraphe et de téléphones d'imposer des charges pour l'usage de celles-ci de développer, de recevoir, de transporter, de distribuer et de fournir du pouvoir ou énergie électrique ou autre, et de disposer du surplus, et de recevoir le loyer et les charges pour l'usage de ceux-ci; de construire, acquérir, d'enregistrer, de mettre en opération, de disposer de vaisseaux à vapeur ou autres vaisseaux de tout genre et description; et de construire, acquérir et de louer des stations terminales, approches et accessoires, bassins, élévateurs, magasins, etc., et de faire le commerce d'agents de transports, de garde de quai, de gardiens de magasins et pentrer en contrat avec d'autres compagnies.

Datée a Ottawa ce 20ème jour de février A. D. 1912.

SMITH & JOHNSTON,
Ottawa.
Solliciteur pour les Applicants.

LE VAISSEAU NAUFRAGE

Par Carodossi; belle statue en marbre de Carrare, est exposé à la bâtisse de l'Exhibition permanente de Winnipeg, coin des rues Water et Main.

Vente par encan de limites de bois sur les Terres du Dominion

Le droit de couper du bois sous permis sur la limite 1790, telle limite comprenant les terrains plus bas décrits et située dans la Province du Manitoba, sera mis à l'encan avec un prix initial de $2075., y compris l'arpentage, à deux heures P. M., mercredi, le quinzième jour de mai prochain, au bureau de l'agent des terres à bois du Gouvernement.

La limite de coupe de bois 1790 située dans la Province du Manitoba comprend le ½ N. O. de la Section 16, la ½ N. et le ½ S. O. de la Section 17 la ½ N. de la ½ S. de la Section 18 et le ½ S. O. de la Section 21 de Townspip 38, Rang 28 à l'Ouest du Méridien Principal. Le tout comprenant une superficie de 151 mille carré, plus ou moins, ainsi qu'il appert par le plan d'arpentage de la dite limite, tel plan étant approuvé par l'arpenteur général, daté le 2 février 1912 et faisant parti des archives des sections des limites de coupe de bois et de pâturage du département de l'Intérieur.

Un permis ne sera pas accordé avant que le plein montant du prix d'achat le loyer du sol pour la première année n'ait été payé. Les conditions de paiement, le taux du loyer etc,, sont énumérés dans les règlements des limites de coupe de bois. On peut se procurer une copie des dits règlements sur demande adresséo au soussigné on à l'agent des limites de bois de la Couronne à Winnipeg. Une carte copie montrant la location de la limite sera fournie sur demande.

P. G. KEYES, Secrétaire,
Département de l'Intérieur
Ottawa

Le 20 février 1912.

Fermes à Vendre

Huit terres à vendre. Ces terres sont en parties améliorees dans le F. 5, R. 5 et O, E de $5 75 à $7.50 par acre. Titre Torrens S'adresser à Boite de P. 113,
STEINBACH, MAN.

Projets de voyage

Plusieurs ministres se proposent de visiter l'Ouest l'été prochain. Parmi eux on mentionne les honorables MM. Hazen, White, Cochrane, Monk, Hughes et Pelletier. Ils seront accompagnés de leurs collègues de l'Ouest, les honorables MM. Roche, Burrell et Rogers.

Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon,

Devoir—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres possédée uniquement et occupée par lui ou par son frère ou sa sœur.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura la preemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre. Devoir—Devra résider six mois chaque année au cour de six ans à partir a partir de la date de l'entrée du homestead—y compris le temps requis pour obtenir la patente du homestead, de cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir a preemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 l'acre

Devoir—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir une maison valant $300.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur

N. B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

Municipalite de Montcalm

AVIS

Avis est par les présentes donné aux contribuables de la dite Municipalité que le rôle d'évaluation de 1911 a été adopté pour l'année 1912 et sera ouvert à mon bureau à l'inspection du public jusqu'au 15 mars 1912.

Que le Conseil siègera en cour de révision mercredi le 24ième jour de mars 1912 à la salle municipalité à Letellier à 10 hrs. A. M.

Que tous ceux qui auront des plaintes à formuler contre le dit rôle devront les transmettre par écrit au Secrétaire-Trésorier soussigné à son bureau à St-Jean-Baptiste le ou avant le 15ième jour de mars 1912.

Donné à St-Jean-Baptiste en mon bureau ce 10ième jour de Fevrier 1912.

JOSEPH BARIL

MANITOBA

La Terre des Bonnes Occasions

Voici seulement quelques-uns des avantages offerts par la province de Manitoba, prouvant que ceux qui désirent améliorer leur condition devraient chercher à s'établir dans son territoire

POUR LE FERMIER.

La fertilité du sol et ses conditions de climat ont donné à la province de Manitoba une renommée mondiale comme productrice du blé dur No. 1.

Aux fils de ces fermiers, la province de Manitoba offre une éducation agricole gratuite dans un collège agricole comme on n'en trouve pas de meilleur sur tout le continent américain.

POUR L'ARTISAN ET LE TRAVAILLEUR

Il y a des industries florissantes dans plusieurs villes qui progressent rapidement et le travail est bien payé dans toutes les branches de métier qui demandent de l'habileté ou non. Il y a une demande illimitée pour le travail.

POUR LE FINANCIER

Il y a du pouvoir électrique abondant à de bas prix pour les manufactures ou autres objets. Des terres fertiles. Des ressources naturelles variées et illimitées. Des facilités de transport suffisantes. Des villes nouvelles se développant rapidement. Tout cela offre au talent, au capital et à l'énergie des occasions et des rapports nulle part égalés et au-dessus des espérances les plus élevées.

Nous vous invitons tous à venir partager notre prospérité continue et notre grandeur future.

Pour plus d'informations adressez-vous à :

JAS. HARTNEY, 77 York St., Toronto, Ontario.
JOS BURKE, Logan Ave, Winnipeg, Manitoba.
J. F. TENNANT, Gretna, Manitoba.

J. J. GOLDEN,
Député Ministre de l'Agriculture et de l'Immigration
Winnipeg, Manitoba

Au Collège

On prépare activement au collège, la séance du 18 mars prochain, dédiée à S. G. Mgr. l'Archevêque. On représentera *Conor O'Neil*, tragédie française, en cinq actes, dont le sujet est emprunté à l'histoire d'Irlande. L'auteur, le R. P. Longhaye, y met en scène l'un des épisodes les plus saisissants de la lutte religieuse dans ce pays.—Les billets sont en vente au parloir du collège.

Seance dramatique et musicale

AU PENSIONNAT DE ST-BONIFACE

(*Les Cloches de Saint-Boniface*)

Le 22 février, les élèves du Pensionnat de Saint-Boniface ont présenté leurs respectueux hommages à S. G. Mgr. l'Archevêque dans une remarquable séance dramatique et musicale. De nombreux membres du clergé, plusieurs commissaires et grand nombre de parents et d'amis y assistaient. Le local ne pouvant pas contenir tous ceux qui désiraient être témoins de la représentation, on la répéta le lendemain et il eut encore salle comble.

L'espace nous fait défaut pour analyser avec quelque ampleur le drame évangélique qui fut la pièce de résistance de la soirée. Nous n'essaierons pas non plus de donner des notes aux jeunes demoiselles qui représentaient les divers personnages. Qu'il nous suffise de dire qu'elles ont remporté un véritable succès, tout à leur honneur et à celui de leurs dévouées et distinguées maitresses. Ce drame: *Le Mystère de la Miséricorde*, composé de scènes évangéliques où les personnages bibliques réapparaissent et redisent presque textuellement les paroles du texte sacré, est on ne peut plus touchant. Il produit l'impression d'un très éloquent sermon. Il donne une idée des hauteurs auxquelles l'éducation chrétienne élève les âmes. Si les adversaires de cette éducation eussent pu entendre l'éloquence et les accents, qui jaillissaient de ces âmes de jeunes filles, ils auraient été surpris et touchés. C'eût été une révélation pour eux, car rien d'humain, encore moins de mondain, ne peut approcher de ces cimes où plane constamment l'inspiration chrétienne et catholique.

Dans la réponse à la touchante adresse, qui lui fut présentée, Monseigneur félicita les élèves de leurs succès et parla de la supériorité de l'éducation vivifiée et compénétrée par l'influence religieuse. Il déclara que les Catholiques ne sauraient en fait de religion à l'école, se contenter d'une demi mesure. L'enfant baptisé a un droit strict à une pleine éducation religieuse. Il ajouta qu'il espérait que, quoiqu'il arrive, les parents sauront toujours faire leur devoir et s'imposer les sacrifices nécessaires pour precurer à leurs enfants le précieux trésor d'une complète éducation catholique. Il remercia cordialement Messieurs les commissaires de leur bienveillance pour les écoles de Saint-Boniface et les félicita de leur zèle à promouvoir les intérêts de l'éducation.

—A VENDRE—80 pieds sur l'Avenue Provencher et 4 lots de 50 pieds sur la rue DesMeurons. Facilité de paiement. S'adresser à Auguste Gay, 71 rue Masson.

Chez Nous et Autour de Nous

—Mlle M. Larivière, d'Alexandria, Ont., est en visite chez M. Doutre de cette ville.

—On demande quelques lots à St-Boniface, bâtis ou vacants. S'adresser à nos bureaux.

—On demande une servante, s'adresser à Madame Alexandre LaRivière 105 Rue Masson. Bons gages.

—A louer, deux maisons situées sur la rue Dumoulin, St-Boniface. S'adresser à Madame Elie Genthon.

—M. C. A. Gareau a vendu ces jours derniers 10 lots dans Bleauville, réalisant une jolie somme sur chaque lot.

—Le constable Marcil doit arriver aujourd'hui de Montréal avec le jeune J. T. Vézina, accusé d'avoir forgé un chèque à Saint-Boniface.

—M. et Madame Ovila Dumouchel sont arrivés la semaine de leur voyage de noce dans l'Ontario. Ils résideront à l'avenir à Winnipeg.

—MM. Michel Lagimodière et Frank Savoie ont acheté l'hotel Québec, de M. Emmanuel Couture; ils doivent en prendre possession le 1er avril.

—Robert Stewart Watson, un ouvrier travaillant à la Sterling Bank, avenue du Portage, a été assommé lundi matin par une tuile tombée du huitième étage.

—On demande une jeune fille de 15 a 18 ans pour l'ouvrage de la maison. S'adresser à Madame Gustave Mager No. 744 chemin Ste. Marie. Telephone Main 414.

—Perdu depuis la semaine dernière un portefeuille contenant différents papiers. S'adresser aux bureaux du *Manitoba* où recompense sera payée à la personne qui le remportera.

—Perdu hier matin, depuis le No, 80 Avenue Provencher à la cathédrale, un porte-monnaie contenant de l'argent et un chapelet blanc. Prière de le rapporter à nos bureaux.

—Ceux qui désirent avoir un moulin à laver électrique Elmo, pourront avoir des renseignements chez M. J. B. Leclerc, St-Boniface. A partir du 15 mars ces moulins coûteront $5.00 de plus qu'aujourd'hui.

—Des nouvelles reçues de MM Edmond Béliveau et Adjutor Lemieux, de Grand Rapids, Michigan, annoncent qu'ils sont en voient de guérison et seront de retour au milieu de nous dans une quinzaine de jours.

—MM. Ed. Guilbault et J. Bte Coté ont vendu la semaine dernière les lots 134 et 135 St-Norbert pour le prix de $400.00 l'acre réalisant un profit de $250 00 l'acre. La vente a été faite par MM. Gevaert et Deniset.

Le remède Chamberlain pour la toux à mérité sa grande réputation et son débit considérable par ses cures merveilleuses de rhumes, maux de gorge et croup. On peut s'y fier. Essayez-le. En vente chez M. R. A. Mc-Ruer.

—Au Walker cette semaine: "With Edged Tools"; la semaine prochaine, lundi, mardi et mercredi, l'opéra "La Belle de Barcelone"; plusieurs amateurs de Winnipeg joueront. Du 14 mars, trois soirs; la société d'opéra de Winnipeg, sous la direction de M. H. Bourgeault, jouera l'opéra "Pinafore"; l'année dernière cette société gagna le grand prix du concours Grey. Dans la semaine du 18 mars le grand tragédien Robert B. Mantell sera au Walker et jouera dans les drames suivants: "Julius Ceasar" Hamlet "The Merchant of Venice"; mercredi après-midi et le soir Richelieu "King Lear". La vente des billets commence vendredi le 8 mars. La symphonie de Minneapolis est à l'affiche pour les 8-9-10 avril.

DECES

A Ste-Elizabeth, Man., à l'âge de 77 ans, le 27 février est décédée Madame F. X. Fontaine, née Mlle Ellemira Vandal. Elle laisse pour pleurer sa perte un époux et cinq enfants. Elle était la grand'mère de M. Ernest Fontaine de la Banque d'Hochelaga, St-Boniface. Nous offrons nos sympathies à la famille éprouvée.

ON DEMANDE un bon vendeur, sachant parler et écrire le français. Belle proposition. Gros gain. Adressez-vous: Chambre 10, 295 avenue du Portage, Winnipeg.